

Nombre de

Séance du samedi 01 octobre 2022

membres en
exercice : 10

L'an deux mille vingt-deux et le premier octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 22 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Marie-Christine FAURE.

Présents : 9

Sont présents : Marie-Christine FAURE, Marie-Claude MARQUE, René MARTINIE, Isabelle MONTAGNE, Patrick JAUCENT, Jérôme FARAMOND, Jean-François CONDAT, Sylvie CHAMBAUDIE - BEZANGER, Didier CHAMPEIL

Votants : 9

Excusés : Philippe BRUNET
Secrétaire de séance : Isabelle MONTAGNE

Madame le Maire explique les nouvelles règles d'affichage des conseils municipaux.
Le PV de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Vote des subventions pour 2022

Madame le Maire donne lecture des subventions votées en 2021 et les nouvelles demandes pour 2022. Elle rappelle que l'association des quads "Off Road Passion Espagnacois» vient s'ajouter aux associations communales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide pour 2022, de voter les subventions suivantes :

↳ **Associations communales :**

- Anciens combattants : 240€
- Comité des fêtes : 240€
- Genêts d'Or : 240€
- Société de chasse : 240€
- Spaniaco : 240€
- Rando Doustre : 100€
- APE : 150€ (sur RPI)
- Off Road Passion Espagnacois 240€ (nouvelle)

↳ **Associations diverses :**

- AAPPMA : 50€
- Aides Limousin : 25€
- D.D.E.N. : 25€
- SDIS : 100€
- Téléthon : 50€
- Comice Agricole 316€ (0,80€/hbts soit 395 selon l'INSEE)

Autorisation de signer la convention "RGPD" avec AGEDI

Madame le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I..

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Madame le maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme DPO (DPD) mutualisé. M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

DECISION

L'assemblée délibérante, après avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE**

- **d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.**
- **d'autoriser Madame le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale**

DEBATS

Programmes communaux :

- **Maison Bournier :** En prévision des travaux devant être effectués au 1er étage de la maison Bournier, Mme le Maire demande aux élus de se rendre disponibles afin de procéder au déménagement des meubles et au tri des documents. Mme Isabelle MONTAGNE propose de stocker les meubles dans la grange dont elle est propriétaire.
- **Contractualisation :** Concernant les travaux envisagés dans le cadre de la contractualisation 2023-2025, le dossier doit être déposé auprès du conseil départemental avant le 21/12/2022. Mme le Maire indique qu'elle bénéficiera des conseils de Mme BELLESSORT mandatée par le conseil départemental, avec laquelle rendez-vous a été pris afin de finaliser le dossier.

Madame le Maire propose :

- **La Gare :** les élus s'étaient précédemment prononcés pour le rachat de l'ancienne gare du Tacot actuellement propriété du Conseil Départemental. La possibilité d'un rachat à l'euro symbolique avait été évoqué sous la condition d'y lancer un projet culturel ou d'utilité publique. L'idée d'un musée du Tacot nous avait alors semblée pertinente.

En 2021, les travaux nécessaires à la remise en état avaient été évalués à 33 000€, somme qui semble insuffisante aujourd'hui et que Mme le Maire propose de revoir avec le conseil départemental.

- **Toilettes publiques :** la création de toilettes publiques semble nécessaire au vu des nombreuses animations qui ont lieu sur la commune et au passage de visiteurs et randonneurs. L'emplacement à privilégier se situe à l'arrière de la maison Bournier où existent déjà canalisations et raccordements.

- **Eclairage public :** l'éclairage public constitue un poste de dépense conséquent pour notre collectivité. Dans le cadre des économies à réaliser, Mme le Maire demande aux élus de réfléchir aux différentes possibilités qui s'offrent à nous (réduction de l'éclairage public, installation d'horloges où il n'y en a pas, utilisation d'ampoules LED)

- **Alarme de l'église** : un dysfonctionnement a été constaté. Une vérification de l'installation s'impose.
- **Salle Polyvalente** : des petits travaux sont à prévoir sur le système de chauffage.
- **Cantine** : La chaudière et le lave-vaisselle sont vétustes. Mme le Maire indique que leur remplacement sera prévu au budget 2023. Les élus proposent également la pose d'un rideau.
- **Auberge** : Des travaux de mise en conformité électrique sont nécessaires dans les locaux occupés par l'auberge.

POUR INFO

- ◆ M. et Mme Martin avaient souhaité acquérir une partie d'un chemin rural situé dans le village du Mourigal. Devant l'importance des frais à engager, ils ont souhaité renoncer. Ils régleront à la collectivité les frais engagés par cette dernière.
- ◆ La succession RIOUX a été réglée. Les héritiers proposent de nous vendre les deux parcelles préemptées par la commune pour un montant de 200€ .
- ◆ La commune avait candidaté pour l'installation d'un dispositif de recueil afin de pouvoir traiter les demandes de cartes d'identité et de passeports. Les conditions pour détenir ce dispositif sont très contraignantes (obligation de disposer d'un local distinct et sécurisé, présence de personnel titulaire, soutien financier de l'état insuffisant pour aménager un local) Mme le Maire indique que les conditions à respecter ne permettent pas dans l'immédiat de maintenir notre candidature.
- ◆ Les premiers résultats de la France Services sont très encourageants). Les usagers des communes voisines viennent de plus en plus nombreux. Nous avons reçu l'arrêté annonçant le paiement des 30 000€ que nous percevront en deux versements.
- ◆ TADEM : La taxe sur les ventes de biens s'élève à 21 400€ pour 2022.
- ◆ Journées portes ouvertes de la France Services : elles auront lieu du 03 au 08 octobre 2022. Mme le maire demande aux élus d'en parler autour d'eux et les encourage à venir prendre connaissance des services offerts.
- ◆ M. et Mme Theys ont offert un tableau à la commune.
- ◆ Mr Tabailoux a porté à la connaissance des élus certaines nuisances liées au parcours de géocaching. En effet des personnes ont pénétré à plusieurs reprises sur sa propriété. Sur l'application, mention a été faite du caractère privé du lieu . Il lui a été conseillé d'indiquer lui-même à l'aide d'un panneau les limites de sa propriété.
- ◆ Téléthon : M. MARTINIE s'occupe depuis plusieurs années de l'organisation du téléthon sur notre commune et souhaiterait passer la main. Il précise toutefois qu'il apportera son aide à son successeur.

Animations prévues en 2022 pour le téléthon :

Un concours de belote : le 25/10/2022

Une marche d'Espagnac à Saint Paul : le 27/11/2022 (à voir avec Rando Doustre pour l'organisation)

Fin de la réunion à 11H50.

Le secrétaire de séance
Isabelle MONTAGNE



Le Maire
Marie Christine FAURE

